

Conseil Communautaire

Délibération n°662026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-662026-DE



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représentée Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'Association des Maires de France de l'Hérault (AMF 34)

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que L'Association des Maires de France de l'Hérault a pour vocation de faciliter l'exercice des fonctions des Maires, Présidents d'Intercommunalité et Syndicats adhérents, en leur apportant :

- Un accompagnement administratif et juridique en lien avec l'AMF Nationale et le CFMEL (Centre de Formations des Maires et des Élus Locaux)
- Une information régulière et actualisée sur les évolutions législatives et réglementaires,
- Un dispositif de partenariats adapté aux enjeux du mandat et aux besoins des Élus,
- Et surtout, un cadre propice au renforcement des liens de solidarité et de coopération entre Élus.

L'association agit également comme relais territorial permanent de l'Association des Maires de France (AMF), seule structure nationale reconnue d'utilité publique représentant les Communes et Intercommunalités.

L'AMF34 s'attache à développer des relations étroites avec le Département, la Région et les services de l'État, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires publics, privés et institutionnels. Son rôle d'interface permet de favoriser les échanges et faire remonter les préoccupations locales.

Dans le cadre de l'adhésion de Lunel Agglo à l'AMF 34, il convient de désigner **3 représentants titulaires et 1 représentant suppléant** de la Communauté d'Agglomération au sein de l'association.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association des Maires de France de l'Hérault (AMF 34).

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- | | |
|-------------------------------|----------------------|
| Titulaires : | Suppléant : |
| - M. Jérôme BOISSON | - M. Denis DEVRIENDT |
| - Mme Isabelle DE MONTGOLFIER | |
| - M. Patrice SPEZIALE | |

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'Association des Maires de France de l'Hérault (AMF 34).

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'Association des Maires de France de l'Hérault (AMF 34), par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'Association des Maires de France de l'Hérault (AMF 34), par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) :

DESIGNE

- | | |
|-------------------------------|----------------------|
| Titulaires : | Suppléant : |
| - M. Jérôme BOISSON | - M. Denis DEVRIENDT |
| - Mme Isabelle DE MONTGOLFIER | |
| - M. Patrice SPEZIALE | |

en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger de l'Association des Maires de France de l'Hérault (AMF 34), et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 12/05/2026
Publication du

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-662026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex